

Réf. OAI : Activ/Inst.Publ/MiFa/LCahen AvisOAI RGD agr.gest. pers. âgées 20140619

Madame Corinne CAHEN  
Ministre de la Famille et de l'Intégration  
12-14, avenue Emile Reuter  
L-2919 LUXEMBOURG

Luxembourg, le 19 juin 2014

**Objet : Révision du règlement grand-ducal modifié du 8 décembre 1999 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de services pour personnes âgées**

Madame la Ministre,

Nous vous remercions d'avoir consulté l'OAI pour le projet de révision du règlement grand-ducal modifié du 8 décembre 1999 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de services pour personnes âgées.

Suite à la réunion du Conseil de l'Ordre du 16 juin 2014, nous avons l'avantage de vous adresser notre prise de position ci-après :

Ce règlement grand-ducal était de manière générale claire de sorte que nous n'avons peu de remarques à faire.

Le seul problème rencontré par les membres de l'OAI concerne l'ambiguïté dans le libellé des surfaces et mesures indiquées dans le règlement grand-ducal (surface minimale des salles de bain, largeur minimale des couloirs,...).

Pendant de nombreuses années, le Ministère de la Famille acceptait de les considérer comme des surfaces et mesures brutes. Ces dernières années, elles étaient considérées comme des surfaces et mesures nettes soumises à contrôle sur site.

Ce point mérite clarification lors de la rédaction du prochain texte.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Vous remerciant d'avance de l'attention que vous allez réserver à la présente, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre très haute considération.

Pour le Conseil de l'Ordre

Pierre HURT  
Directeur